

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **3 février 2025** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Etienne Bourgeois
Siège #5 - Valérie Petit
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire M. Sylvain Laroche, Frédéric Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2025-02-012

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du 3 février 2025, à 20h00.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de janvier 2025 et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Demande de remboursement de frais de remorquage
 - 6.2 - Demande de remboursement d'intérêt
 - 6.3 - Suivi du comité éolien
 - 6.4 - Envoie postal
 - 6.5 - Bibliothèque suivi
 - 6.6 - Suivi projet garage
 - 6.7 - Demande de paiement École Arc-En-Ciel
 - 6.8 - Dépôt de la liste de déclaration d'intérêt pécuniaire
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Vente pour taxes, désignation de la MRC
 - 7.2 - Vente pour taxes, désignation du représentant
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Philippe Gras, appuyé par Francois St-Germain et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-02-013

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé par Pascal Desrochers d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2025-02-014

4.1 - Comptes du mois de janvier 2025 et suivi financiers

33 HYDRO-QUEBEC			
202500019 (I)	5559	2025-01-14 5420 principale	3 450,94 \$
202500022 (I)	5562	2025-02-03 Éclairage de rue	1 632,27 \$
5 083,21 \$			
57 MRC NICOLET-YAMASKA			
202500023 (I)	5563	2025-02-03 service inspection municipale	18,26 \$
18,26 \$			
72 INFOTECH			
202500024 (I)	5564	2025-02-03 frais de transport papeterie par purolator	35,65 \$
35,65 \$			
131 Eurofins EnvironeX			
202500025 (I)	5565	2025-02-03 eau usé	671,47 \$
671,47 \$			
135 RIGIDBNY			
202500026 (I)	5566	2025-02-03 Vidange janvier 2025	8 146,66 \$
8 146,66 \$			
273 WOLSELEY CANADA INC			
202500027 (I)	5567	2025-02-03 tuyaux municipex	949,03 \$
949,03 \$			
423 VISA DESJARDINS			
202500028 (I)	5568	2025-02-03 sport expert équipements	4 901,80 \$
4 901,80 \$			
536 WAJAX, Génératrice Drummond			
202500020 (I)	5560	2025-01-14 entretien génératrice	2 352,38 \$
2 352,38 \$			
687 Communication RCL			
202500029 (I)	5570	2025-02-03 ajout caméra et vérif 5 cam non fonct	1 524,90 \$
1 524,90 \$			
693 Les entreprises M. Bourque			
202500030 (I)	5571	2025-02-03 Déneigement Janvier 2025	19 636,86 \$
19 636,86 \$			
710 COVILEM INC			
202500031 (I)	5572	2025-02-03 diesel, bâche	416,12 \$

			416,12 \$
	732 Molly Peterson		
202500021 (I)	5561	2025-01-14 Commandite Live Oak International	125,00 \$
			125,00 \$
	759 Medial Services conseils SST		
202500032 (I)	5573	2025-02-03 forfait mutuelle FQM	329,50 \$
			329,50 \$
	802 Uline		
202500033 (I)	5574	2025-02-03 tapis caoutchouc	531,11 \$
			531,11 \$
	844 Un à Un architectes		
202500034 (I)	5575	2025-02-03 honoraire pour finalisation du dossier et	1 046,27 \$
			1 046,27 \$
		Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000	45 768,22 \$

Il est proposé par Etienne Bourgeois et appuyé de Francois St-Germain d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2025-02-015

6.1 - Demande de remboursement de frais de remorquage

Suite à une demande de remboursement de frais de remorqueuse, il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Valérie Petit de refuser la demande de remboursement.

2025-02-016

6.2 - Demande de remboursement d'intérêt

CONSIDÉRANT La demande de madame Virginie Guévin-Lemoyne de rembourser les intérêts courus sur les taxes 2024;

Il est proposé par Philippe Gras, appuyé de Francois St-Germain et unanimement résolu de ne pas procéder au remboursement des intérêts courus sur les taxes 2024.

6.3 - Suivi du comité éolien

La conseillère Valérie Petit et le maire Sylvain Laroche font un résumé des discussions du comité éolien.

2025-02-017

6.4 - Envoie postal

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Pascal Desrochers d'autoriser l'envoi d'une publicité papier aux citoyens pour les cours de danse et la compétition de scie à chaîne.

6.5 - Bibliothèque suivi

La responsable Carole Doutaz fait un résumé des activités de la bibliothèque et remercie population et élus pour l'implication dans la bibliothèque.

6.6 - Suivi projet garage

Le maire fait état de l'avancement du projet d'incubateur commercial dans le garage municipal.

2025-02-018

6.7 - Demande de paiement École Arc-En-Ciel

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé de François St-Germain d'autoriser le paiement de 1500\$ de la contribution alimentaire de l'école Arc-En-Ciel.

6.8 - Dépôt de la liste de déclaration d'intérêt pécuniaire

Le directeur général reçoit l'ensemble des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

7 - VARIA

2025-02-019

7.1 - Vente pour taxes, désignation de la MRC

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de , un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

Steve Peterson

APPUYÉ PAR :

Valérie Petit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de , la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire .

2025-02-020

7.2 - Vente pour taxes, désignation du représentant

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution no 07.01 adoptée lors de la séance du 3 février 2025, a transmis au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au 17 juin 2025, le à 10h;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR:

Etienne Bourgeois

APPUYÉ PAR :

Francois St-Germain

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier Frédérick Marcotte ou, en son absence, le maire Sylvain Laroche, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du , à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2025-02-021

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 20.36 hrs.

ADOPTÉE

Sylvain Laroche, maire

Frédérick Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Laroche, maire